

nier, c'est parce que les recettes ont diminué. Il n'est évidemment pas assez renseigné pour savoir que le parti libéral, en quittant le pouvoir l'an dernier, a laissé dans le trésor un excédent d'environ 80 millions de dollars. L'argent destiné aux crédits votés l'an dernier se trouvait dans le trésor à cette époque, avant la chute du gouvernement libéral. Mon honorable ami n'a donc pas le droit de dire que c'est l'insuffisance des recettes qui l'a empêché de dépenser l'argent voté. Il est vrai que, dès l'arrivée du parti tory au pouvoir, le malheur s'est abattu sur notre pays. La Providence n'a jamais, à ma connaissance, favorisé le parti tory. Chaque fois qu'il a été au pouvoir, soit de 1878 à 1896 ou soit de 1911 à 1921, notre pays a périclité. Les seules périodes de prospérité que notre pays ait connues sont celles durant lesquelles le parti libéral a été au pouvoir. Nous leur avons laissé en 1911 un excédent de 37 millions, et en 1930 un excédent de 80 millions, et mon honorable ami ne peut certainement pas se justifier ainsi de n'avoir pas dépensé l'argent. Quiconque a quelque sens des affaires et comprend la situation financière du pays se refuse à accepter cette affirmation. La seule raison qu'avait le ministre de ne pas dépenser l'argent, c'est qu'il ne voulait pas le dépenser. Cet argent avait été voté par un gouvernement libéral, et il s'est dit: "Je suppose qu'on voulait envoyer cet argent dans des circonscriptions libérales ou représentées par des libéraux". C'est pour cela qu'il n'a pas dépensé l'argent. Il voulait faire une leçon aux électeurs. Je constate qu'il n'y a dans le budget qu'une somme de \$2,100 pour ma circonscription. Je sais fort bien à quoi m'en tenir; cela montre la différence qu'il y a entre le candidat tory qui s'est présenté dans mon comté et moi-même.

L'hon. M. EULER: Je constate que le montant total des crédits destinés à l'Ontario a été réduit de près de 50 p. 100. A l'encontre de mon honorable ami de la Nouvelle-Ecosse, je n'y vois pas de mal, même s'il n'y a absolument rien pour ma circonscription; nous n'avons rien demandé. Je veux cependant demander au ministre de nous donner des explications sur quelques-uns des crédits les plus importants. Prenons par exemple le premier article, le crédit de \$20,000, destiné à l'agrandissement du terrain pour l'édifice public à Belleville. Cela veut-il dire qu'on achète un terrain voisin de l'édifice public qui se trouve là présentement, et a-t-on l'intention de construire un autre édifice ou une annexe à l'édifice public qui s'y trouve aujourd'hui?

L'hon. H. A. STEWART: Nous nous proposons d'acheter une lisière de terrain à côté [M. Duff.]

du bureau de poste de la ville de Belleville pour agrandir cet édifice qui en a besoin.

L'hon. M. EULER: On pourvoira à cette construction dans les crédits de l'an prochain.

L'hon. H. A. STEWART: Oui.

L'hon. M. EULER: Le département considère-t-il qu'il est sage d'acheter un terrain et de le laisser vacant, de dépenser de l'argent pour ce terrain et de ne pas exécuter la construction à peu près en même temps?

L'hon. H. A. STEWART: Il est sage d'acheter un terrain quand on peut l'avoir à de bonnes conditions, et il s'agit en ce moment d'un cas tout particulier à Belleville. Si nous n'achetons pas bientôt cette propriété, nous allons manquer l'occasion de le faire, et il nous faudra l'exproprié ou du moins payer beaucoup plus cher.

L'hon. M. EULER: On parle souvent d'achats d'emplacements. Je me rappelle que, dans la circonscription de Prince-Rupert, il y a quelques années, on en a acheté un qu'on a payé \$100,000. On y a dépensé \$20,000 pour creuser des fondations dans le roc solide, et l'on ne s'est jamais servi de cette propriété qui est encore inoccupée. Je tiens à mettre le ministre en garde contre cette pratique. Je désire aussi avoir quelques explications sur ce qui me paraît être des édifices publics nouveaux dans quelques villes de l'Ontario. Prenons par exemple les crédits suivants: Fort-William, \$50,000, pour un édifice public—je devrais peut-être dire la ville de Fort-William, par déférence pour le ministre des Chemins de fer (M. Manion). Puis Guelph, \$50,000; New-Liskeard, \$61,000; Penetanguishene, \$57,000; Stratford, \$41,000. S'agit-il de nouveaux édifices et quel est le but de ces crédits?

L'hon. H. A. STEWART: Pour ce qui est de Fort-William, la somme de \$50,000 est destinée à l'achat d'un emplacement en prévision de la construction d'un édifice public où nous logerons tous les services administratifs.

L'hon. M. EULER: Le motif invoqué est-il le même qu'à propos de Belleville, à savoir que le moment est opportun pour acquérir l'emplacement?

M. BEAUBIEN: Y a-t-il spéculation sur les terrains à Fort-William?

L'hon. M. MANION: Non, je le voudrais.

L'hon. H. A. STEWART: J'espère que non, quant à ce crédit. J'espère que le prix des terrains là-bas est provisoirement à la baisse. Quel est le crédit suivant?